

Ville de Castillon-la-Bataille

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal - Séance du 26 juin 2023

NOMBRE DE MEMBRES : EN EXERCICE 23 | PRÉSENTS 14 | ABSENTS EXCUSÉS 09 | VOTANTS 20

**OBJET : N° L23-06/48-12/FI DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS
DEPARTEMENTAL D'AIDE A L'EQUIPEMENT COMMUNAL**

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-six juin à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Castillon-la-Bataille dûment convoqué le 21 juin 2023 s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de M Jacques BREILLAT, Maire.

Etaient présents : Jacques BREILLAT, Jean-Claude DUCOUSSO, Josiane ROCHE, Philippe BRIMALDI, Florence JOST, Fernand ESCALIER, Christine JOUANNO, Hicham TARZA, Patrick TRACHET, Saliha EL AMRANI, Valérie LEVERNIER, Nicole CAMPANER, Séverine DECROCK, Sophie SEIGUE.

Etaient absents excusés : Jean-François LAMOTHE donne procuration à Jean-Claude DUCOUSSO, Sylvie LAFAGE donne procuration à Florence JOST, Josette DANIEL donne procuration à Jacques BREILLAT, Pierre MEUNIER donne procuration à Fernand ESCALIER, Jean-Pierre DORIAN donne procuration à Christine JOUANNO, Gérard FERAUDET donne procuration à Josiane ROCHE, Quentin CHIQUET FERCHAUD, Patricia COURANJOU, Jean-Luc BELLEINGUER.

Le scrutin a eu lieu, Josiane ROCHE a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur le Maire signale que la ville de Castillon la Bataille a sollicité comme les autres communes du canton une subvention du Département de la Gironde au titre du Fonds Départemental d'Aide à l'Equipement des Communes, qui est attribué pour participer au financement des investissements des communes lorsque ces investissements ne sont pas susceptibles de recevoir un autre type de financement départemental.

M le Maire précise que Madame Liliane POIVERT et Monsieur Jacques BREILLAT, Conseillers départementaux ont attribué à la commune de Castillon la Bataille une dotation fixée à 53.000€ pour le financement de 313.000€ de travaux retenus, soit une subvention de 16,9%.

M le Maire présente le plan de financement suivant :

Dépenses (ht) :

Travaux divers 2023	313 000,00€
TOTAL (€ HT)	313 000,00€

Recettes :

Accusé de réception en préfecture
033-213301088-20230626-L23064812FI-DE
Date de télétransmission : 29/06/2023
Date de réception préfecture : 29/06/2023

Ville de Castillon-la-Bataille
Extrait du registre des délibérations du
Conseil Municipal - Séance du 26 juin
2023

Conseil Département de la Gironde	53.000,00€
Autofinancement	260 000,00€
TOTAL (€ HT)	313 000,00€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve les opérations de travaux divers pour lesquelles a été sollicitée une subvention au titre du FDAEC
- Sollicite une subvention au titre du FDAEC d'un montant de 53.000€

*Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En Sous-Préfecture le
Et de sa publication le*

Extrait certifié conforme au registre
des délibérations du Conseil Municipal

Le 26 juin 2023

**Le Maire
Jacques BREILLAT**

